

**Communiqué de la réunion de 2009 du Conseil de direction de l'AIE au niveau des Ministres**

1. Dans la période actuelle d'incertitude économique, de volatilité des prix de l'énergie et de montée des préoccupations quant à l'environnement mondial, Nous, Ministres et représentants des 28 pays membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de la Commission européenne, confirmons notre détermination sans faille à assurer dans les meilleurs délais une transition harmonieuse vers une économie sobre en carbone et un avenir énergétique plus sûr, pérenne et plus propre.
2. A cette réunion qui marque le 35<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'AIE, le besoin d'une voie nouvelle est incontestable. Les scénarios de l'AIE montrent que la demande mondiale de combustibles fossiles continuera d'augmenter, alors même que le cercle des pays producteurs devient toujours plus réduit. Il pourrait en résulter une plus grande vulnérabilité de nos pays aux perturbations des approvisionnements énergétiques, des niveaux élevés et volatils des prix et de nouvelles crises économiques. Pire encore, on peut redouter des augmentations des émissions de gaz à effet de serre et un changement climatique dangereux. Nous nous accordons à penser que nous devons agir dès maintenant pour lutter contre le changement climatique si nous voulons en éviter les effets dévastateurs pour nos citoyens et la planète, et en particulier pour les pays pauvres et en développement. Ces efforts peuvent aussi contribuer à la croissance économique, au progrès technologique et à l'innovation, renforcer la sécurité énergétique et faciliter l'accès des populations déshéritées à l'énergie.
3. En ces temps difficiles, nous devons collaborer toujours plus étroitement avec nos partenaires internationaux en vue d'atteindre nos objectifs communs. Nous sommes heureux d'accueillir la Chine, l'Inde et la Russie à notre réunion, et nous nous félicitons des déclarations conjointes dont sont convenus leurs représentants avec le Directeur exécutif du Secrétariat de l'AIE, M. Tanaka. Ces déclarations conjointes avec nos pays partenaires témoignent du même intérêt qui est le nôtre à travailler ensemble pour renforcer la sécurité énergétique et améliorer l'efficacité énergétique, encourager le développement économique, faire face au changement climatique et créer des marchés de l'énergie ouverts, transparents et efficaces.

***Un avenir énergétique plus propre***

4. Les messages essentiels formulés au cours de cette réunion à partir du *World Energy Outlook 2009* (WEO) donnent un éclairage analytique nouveau et utile pour les négociations décisives sur le climat de Copenhague. Ces messages constituent une mise en garde et ouvrent dans le même temps des possibilités d'action considérables. Selon le WEO, même si les tendances mondiales actuelles ne sont pas durables, des voies d'avenir s'ouvrent dans le domaine de l'énergie pour contenir à moins de deux degrés Celsius la hausse des températures mondiales par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.
5. Nous insistons sur notre engagement dans les efforts internationaux déployés pour lutter contre un changement climatique dangereux, et nous nous félicitons de ce que le Forum des économies majeures (FEM) ait reconnu la valeur de l'avis scientifique selon lequel la hausse de la température moyenne mondiale par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle ne devrait pas dépasser deux degrés Celsius. Nous appelons la

Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague (COP 15) de 2009 à parvenir à un accord ambitieux associant toutes les nations qui puisse donner des résultats tangibles pour orienter le monde vers un avenir énergétique propre et sûr.

6. Nous notons que les coûts de l'inaction sont supérieurs à ceux de l'action, et que les scénarios de l'AIE font ressortir la nécessité de réduire les émissions dans des proportions spectaculaires dans les dix à quinze prochaines années. A cet égard, nous sommes désireux de partager avec tous les pays l'objectif visant une réduction d'au moins 50 % des émissions mondiales à l'horizon 2050, et reconnaissons que cela suppose que les émissions mondiales plafonnent le plus rapidement possible, pour diminuer ensuite. Dans cet esprit, nous prenons acte également de l'objectif mentionné dans la Déclaration des Chefs d'État et de gouvernement des pays du G8 au sommet de L'Aquila visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des pays de l'OCDE, pris ensemble, de 80 % ou davantage en valeur agrégée d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de l'année 1990 ou d'années plus récentes.
7. Nous notons que l'essentiel des actions destinées à atténuer le changement climatique doivent intervenir dans le secteur de l'énergie, qui rejette plus de 60 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. En qualité de Ministres responsables de l'énergie, nous nous engageons à conduire et soutenir par tous les moyens les efforts visant à engendrer une croissance sobre en carbone. Nous sommes d'accord pour que le Secrétariat de l'AIE continue à mettre des données objectives et des analyses impartiales à la disposition de toutes les parties associées aux négociations sur le climat.
8. Les efforts internationaux pour améliorer l'efficacité énergétique et accélérer la recherche, le développement et le déploiement en ce qui concerne un large éventail de technologies faiblement carbonées sont essentiels. Nous saluons la contribution de l'AIE au recensement des meilleures pratiques et à la définition des priorités dans ces domaines. L'AIE devrait renforcer ses travaux sur les statistiques et indicateurs relatifs à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, et continuer d'élaborer des feuilles de route pour les technologies d'efficacité énergétique, celles des énergies renouvelables et les autres technologies peu carbonées afin de faciliter la transition vers une économie sobre en carbone et sûre au plan énergétique. Nous demandons également à l'AIE d'affiner ses propositions en vue de créer une plateforme pour les technologies énergétiques faiblement carbonées, de concert avec d'autres pays et des organisations internationales intéressées, afin que les pays membres de l'AIE puissent piloter et soutenir les efforts visant à accélérer le développement et la diffusion de ces technologies. De même, nous considérons d'un commun accord qu'un effort plus important devrait être déployé pour accroître substantiellement les investissements publics dans les activités de recherche, de développement et de démonstration relatives à ces technologies, en vue de les doubler d'ici à 2015. Nous appelons le secteur privé à augmenter ses investissements dans ces domaines aussi.
9. Nous ne perdons pas de vue qu'il appartient à chaque pays de décider de sa propre palette énergétique, mais les combustibles fossiles continueront probablement de représenter une très large part de la consommation mondiale d'énergie durant de nombreuses années encore. Dans cette perspective, les pays devraient s'employer à utiliser plus rationnellement les combustibles fossiles, à les remplacer chaque fois que c'est pratiquement réalisable par des sources d'énergie qui rejettent moins d'émissions, tel le gaz naturel, et à accélérer leurs travaux pour mettre au point des technologies de captage et stockage du carbone (CSC). Nous accueillons avec satisfaction la *Feuille de route de l'AIE sur le CSC* récemment rendue publique, selon laquelle il est nécessaire de redoubler d'efforts pour faire la démonstration en vraie grandeur du CSC avant 2020, partout où la possibilité s'en présente dans les économies développées et émergentes. Les énergies renouvelables et l'énergie nucléaire constituent par ailleurs des solutions envisageables importantes pour nombre de pays. Nos gouvernements

œuvreront à l'adoption d'objectifs ambitieux dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables afin de donner des signaux clairs aux investisseurs privés.

### *Un avenir énergétique plus sûr*

10. La sécurité énergétique demeure notre objectif primordial, et nous réaffirmons que des marchés de l'énergie transparents et efficaces ainsi que des investissements adéquats dans diverses sources énergétiques sont les meilleurs moyens de l'assurer. Nous notons que les politiques d'amélioration de l'efficacité énergétique et de promotion des technologies peu carbonées renforcent la sécurité énergétique, tout en réduisant les émissions.
11. Nous reconnaissons qu'un large éventail de mesures d'urgence, notamment le recours accru au stockage dans les pays fortement tributaires des importations lorsque c'est matériellement possible, restent nécessaires pour faire face à de graves et soudaines perturbations des approvisionnements. Nous rendons hommage au travail consacré par l'AIE à conserver notre capacité vitale de réponse aux situations d'urgence dans le domaine pétrolier, et demandons au Secrétariat de rechercher de nouveaux moyens d'associer des pays non membres détenteurs de stocks à la coordination de futures mises sur le marché par prélèvement sur des réserves stratégiques de pétrole. Sachant que les approvisionnements en gaz naturel et en électricité sont essentiels pour nos économies, nous sommes déterminés à mettre en œuvre les recommandations énoncées au paragraphe 14 du Plan d'action destinées à améliorer la sécurité gazière. L'AIE peut jouer un grand rôle en aidant les pays membres à améliorer leur état de préparation à d'éventuelles perturbations des approvisionnements gaziers, et peut proposer des actions coordonnées en cas d'urgence, selon les besoins.
12. Nous réaffirmons notre engagement à œuvrer avec nos partenaires dans le cadre de l'Initiative commune sur les données pétrolières (JODI) en vue d'améliorer la transparence par le développement des échanges de données et l'élargissement du champ de la JODI de manière à y inclure des données sur le gaz naturel, et d'étudier la possibilité d'étendre la JODI aux projets d'investissement pétroliers et gaziers et aux réserves.
13. Conscients de l'impact préjudiciable de l'extrême volatilité des prix sur nos économies, nous encourageons le Secrétariat à poursuivre les travaux menés pour mieux comprendre l'impact, sur les prix du pétrole, des facteurs physiques et financiers, ainsi que des facteurs liés à l'action des pouvoirs publics. A cet égard, nous invitons l'AIE à continuer d'étudier l'ampleur et les effets des subventions à l'énergie. Nous constatons que le G20 a exhorté les régulateurs concernés à recueillir également des données qui s'y rapportent sur les marchés pétroliers de gré à gré, et à prendre des mesures pour lutter contre la manipulation des marchés qui entraîne une volatilité excessive des prix. Nous invitons le Secrétariat à examiner comment les distorsions du marché peuvent alimenter la volatilité des prix. Un tableau plus précis des tendances actuelles et futures sur les marchés pétroliers réduira l'incertitude ; nous appelons donc l'AIE à déployer de nouveaux efforts pour s'associer avec d'autres organisations liées à l'énergie et engager d'autres processus afin d'échanger des informations d'élaborer des perspectives plus précises concernant l'offre et la demande. Nous demandons également au Secrétariat d'intensifier sa coopération avec des organisations internationales et de resserrer ses relations avec les régulateurs des marchés pour acquérir une compréhension plus approfondie des risques posés par les évolutions possibles des marchés.

### ***Le besoin vital d'investissements***

14. La transformation voulue du secteur énergétique mondial nécessite des investissements considérables dans de nouveaux biens d'équipement, notamment dans des technologies peu carbonées, des centrales électriques avancées de toutes sortes, des installations de transport, des réseaux intelligents, et des équipements et appareils à bon rendement énergétique. Nous sommes préoccupés par l'impact de la crise économique sur l'investissement dans le secteur énergétique, et surtout sur l'investissement dans les technologies peu carbonées, notamment celles des sources d'énergie renouvelables. Pour s'en prémunir, il faut voir dans la crise économique actuelle une occasion à saisir d'investir dans un avenir énergétique plus propre et plus sûr.
15. Sachant que des investissements insuffisants risquent d'avoir de graves conséquences pour la sécurité énergétique, la croissance économique à long terme et la lutte contre le changement climatique, nos gouvernements ont engagé des programmes de relance économique qui s'élèvent collectivement à 1 800 milliards de dollars, soit 4.5 % de notre PIB de 2008, 10 % de ces dépenses étant directement affectés au développement et au déploiement de technologies énergétiques peu carbonées et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Nous notons, que d'après le scénario 450 ppm présenté dans l'édition 2009 de la publication *World Energy Outlook*, cet investissement représente une avance importante sur l'investissement massif nécessaire pour transformer nos systèmes énergétiques dans le sens des propositions de l'AIE prônant une croissance verte.
16. Comme il est d'usage que le secteur privé assure la grande majorité des investissements énergétiques, des partenariats public-privé solidement établis sont essentiels pour relever les défis énergétiques mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Nous nous félicitons de la création du Conseil des entreprises du secteur de l'énergie (EBC) et invitons ce groupe de dirigeants à collaborer étroitement avec le Secrétariat de l'AIE. Nous nous engageons à élaborer des cadres à long terme, fondés sur des marchés libres, des réglementations claires et transparentes, ainsi que sur la réduction des barrières non financières, telles que des procédures d'agrément complexes. Lorsque les circonstances s'y prêtent, les gouvernements devraient orienter les ressources mobilisées pour la relance vers des projets, concernant notamment l'efficacité énergétique et les technologies peu carbonées, destinés à relever les défis énergétique et climatique. Nous nous félicitons de la conclusion du sommet de Pittsburg concernant l'abandon progressif, à moyen terme, des subventions aux combustibles fossiles contraires à l'efficacité économique. Ces subventions encouragent en effet le gaspillage, nuisent à notre sécurité énergétique, entravent l'investissement dans des sources d'énergie peu carbonées et compromettent les efforts que nous déployons pour faire face à la menace du changement climatique. Un accord ambitieux à Copenhague stimulerait aussi l'investissement dans les technologies énergétiques faiblement carbonées en clarifiant les objectifs et les politiques à suivre.

### ***Une entreprise collective à l'échelle mondiale***

17. Pour relever les défis mondiaux urgents posés par le changement climatique et l'augmentation de la demande d'énergie, et pour assurer un avenir énergétique plus prospère et pérenne, l'AIE et ses pays membres s'efforcent sans relâche d'intensifier la coopération internationale. Ensemble, les pays membres de l'AIE et leurs pays partenaires s'attaquent d'ores et déjà à nombre des défis énergétiques pressants abordés dans cette réunion.
18. Sans perdre cet effort de vue, nous demandons au Secrétariat de l'AIE d'élargir les activités de formation et de multiplier les ateliers qu'elle propose aux pays partenaires en vue de renforcer leur capacité à formuler des politiques énergétiques judicieuses. Cette action aidera à améliorer l'accès à l'énergie et à atténuer la pauvreté énergétique, surtout en Afrique et en

Asie. L'AIE continuera de s'attaquer à la pauvreté énergétique dans les pays en développement, en faisant fond sur son savoir-faire, ses connaissances et son expérience dans le domaine de l'énergie à l'échelle mondiale. Le nouveau Programme de l'AIE de formation et de renforcement des capacités atteste que l'AIE est résolument attachée à travailler avec les pays partenaires et qu'elle leur est accessible. Nous demandons aussi au Secrétariat de l'AIE de réunir, dans le courant de l'année 2010, de hauts fonctionnaires des pays membres de l'AIE et d'un certain nombre d'autres pays et d'organisations internationales, notamment ceux qui ont été invités aujourd'hui, afin qu'ils réfléchissent ensemble à un partenariat international sur l'énergie et la durabilité. A cet égard, une coordination plus poussée avec des organismes régionaux, par exemple l'APEC et l'Union africaine, serait fructueuse.

19. Nous prenons acte de la création récente de plusieurs nouvelles institutions internationales dans le domaine de l'énergie poursuivant des objectifs énergétiques qui nous sont communs. Nous sommes heureux que l'AIE soit appelée à héberger prochainement le secrétariat du Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), et que l'IPEEC puisse tirer profit des travaux de l'AIE sur l'efficacité énergétique et la gestion de l'énergie au niveau mondial. Nous nous félicitons de la création de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et de l'Institut mondial pour le captage et le stockage du carbone (GCCSI), et nous invitons ces deux nouveaux organismes à travailler étroitement avec l'AIE en vue d'exploiter systématiquement les synergies. Nous accueillons favorablement et soutenons le rapprochement du Secrétariat de l'AIE avec le Groupe d'experts du Forum international de l'énergie (FIE) mis en place à la suite des réunions sur l'énergie de Djeddah et de Londres. Nous rendons hommage également au Forum pour la gestion de la séquestration du carbone (CSLF) pour sa contribution en faveur du captage et stockage du carbone (CSC), notamment à travers sa récente réunion ministérielle, et encourageons sa collaboration féconde avec l'AIE.

### ***Conclusion***

20. Nous, Ministres de l'énergie des pays membres de l'AIE, sommes convaincus qu'une action urgente s'impose pour assurer la transition vers une économie sobre en carbone et un avenir énergétique plus sûr, plus propre et pérenne. Nous œuvrerons en coopération pour faire en sorte que cette transition soit la plus rapide possible, et nous nous engageons à appliquer scrupuleusement et dans les plus brefs délais les décisions prises à la COP 15 de Copenhague dans nos domaines de compétence respectifs. La coopération renforcée et le dialogue élargi avec les pays extérieurs à l'AIE contribueront largement à assurer un avenir énergétique plus sûr, plus propre et pérenne. Nous savons que, faute d'acceptation par le public, il sera encore plus difficile de concrétiser ces ambitions. Nous nous engageons à communiquer pour informer nos populations de l'importance que revêt un avenir énergétique respectueux du climat et à nous efforcer d'obtenir leur adhésion.
21. Nous approuvons le Plan d'action présenté en annexe à cette déclaration, et nous nous félicitons des déclarations conjointes avec la Chine, l'Inde et la Russie.

***Plan d'action de la réunion de 2009 du Conseil de direction de l'AIE au niveau des Ministres***

1. Nous, Ministres des pays membres de l'Agence internationale de l'énergie, sommes convaincus qu'une action urgente s'impose pour assurer la transition vers une économie sobre en carbone et un avenir énergétique plus sûr, plus propre et pérenne. Par conséquent, nous sommes convenus de ce qui suit.

***Soutenir les pourparlers sur le climat ainsi que promouvoir l'efficacité énergétique et les technologies énergétiques peu carbonées pour un avenir sûr et pérenne***

2. Nous demandons au Secrétariat de l'AIE d'apporter son appui à la réalisation des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par les travaux suivants :
  - évaluer les mesures à prendre par les pouvoirs publics pour limiter l'augmentation des températures mondiales en réduisant les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur de l'énergie (notamment les politiques de fixation du prix du CO<sub>2</sub>, les systèmes d'échange de permis d'émission, les démarches sectorielles, le développement accéléré des technologies à faible émission de CO<sub>2</sub> et leur déploiement à l'échelle mondiale, et l'amélioration de l'efficacité énergétique) ;
  - aider à diffuser les meilleures pratiques pour élaborer des panoplies de mesures de politique énergétique respectueuses du climat, efficaces et au moindre coût ;
  - continuer à fournir des données fiables, des analyses objectives et des avis éclairés en sa qualité d'organisation spécialisée dans l'énergie au niveau mondial, informations destinées à être utilisées dans les discussions de la CCNUCC et dans d'autres débats internationaux sur les politiques climatiques ;
  - réfléchir aux domaines propices à la coopération et à la collaboration internationales eu égard aux politiques énergétiques liées au climat, y compris les activités de recherche, de développement et de déploiement concernant des systèmes et technologies énergétiques à bon rendement et à faible bilan de carbone, tant avec les pays en développement qu'avec le secteur privé ; et
  - rassembler des données de référence sur les programmes nationaux et internationaux de RD-D relatifs aux énergies peu carbonées pour faciliter la coopération et la coordination dans le domaine de la RD-D, ainsi que déceler les carences dans les efforts internationaux visant à accélérer la diffusion de ces technologies.
3. Pour promouvoir l'**efficacité énergétique**, nous entendons :
  - collaborer avec les autorités publiques de nos pays à tous les niveaux pour faire en sorte que la promotion de l'efficacité énergétique s'inscrive dans une démarche coordonnée et efficiente ;
  - pallier les insuffisances des politiques publiques en donnant le plus d'ampleur possible à la mise en œuvre des 25 recommandations de l'AIE en matière d'efficacité énergétique, ou en prenant d'autres mesures, tout aussi efficaces, et appropriées compte tenu des conditions nationales ;
  - fournir, tous les ans, les données et statistiques sur la consommation finale nécessaires pour construire des indicateurs d'efficacité énergétique sur le modèle conçu par l'AIE conjointement avec des experts internationaux ; et
  - par l'entremise de l'AIE, collaborer étroitement avec le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), dont le secrétariat est hébergé par l'AIE.
4. Nous nous félicitons de la participation de l'AIE au Partenariat mondial Économie de carburant récemment lancé, qui a pour objectif de réduire d'ici à 2050 la consommation

d'énergie par kilomètre des véhicules de 50 % à l'échelle mondiale par rapport à 2005, et à l'Initiative d'action mondiale pour l'efficacité énergétique, préconisée lors de la réunion du G8 à L'Aquila afin de mettre en œuvre aussi largement que possible les politiques d'efficacité énergétique dans le monde entier. Pour nous aider à favoriser l'amélioration de **l'efficacité énergétique**, nous invitons en outre l'AIE à :

- prêter son concours aux pays membres et non membres de l'AIE, en tant que de besoin, pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales d'efficacité énergétique jugées prioritaires compte tenu des rapports récemment établis par les pays sur les progrès en la matière, et en fonction des demandes qui lui seront faites ;
  - encourager et faciliter l'adoption de technologies à bon rendement énergétique et efficaces par rapport aux coûts, dans nos pays et au niveau international ;
  - suivre de près nos efforts pour appliquer des politiques d'efficacité énergétique et supprimer les obstacles aux mesures qui en relèvent dans tous les secteurs de l'économie, et en rendre compte ;
  - continuer d'améliorer la collecte de données en appliquant les normes internationales régissant les méthodologies de mesure dans les secteurs à forte intensité énergétique, notamment celles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ; et
  - construire des indicateurs d'efficacité énergétique pour suivre les progrès réalisés en la matière, en coopération avec les pays membres et non membres, des organisations internationales et des associations industrielles.
5. Sans perdre de vue que chaque pays choisira la palette de technologies qui conviendra le mieux à sa situation nationale, nous sommes résolus à accélérer dans le monde entier la transition vers l'utilisation de **technologies énergétiques peu carbonées**, et reconnaissons qu'une coopération internationale plus importante est essentielle pour atteindre cet objectif. A cet égard, nous saluons les propositions visant à accélérer le développement et le déploiement dans le monde entier des technologies énergétiques à faible bilan de carbone, notamment par la création d'une plateforme internationale pour le développement des technologies, à laquelle seront rattachés le cas échéant des groupes consultatifs public-privé (par exemple, par secteur et par région). Nous nous engageons à jouer pleinement un rôle actif dans ce processus et nous réjouissons à la perspective de voir collaborer étroitement les pays de l'AIE, un certain nombre d'autres pays ainsi que des organisations et des initiatives internationales telles la CCNUCC et le Forum des économies majeures.
6. Nous prenons également l'engagement :
- de soutenir les feuilles de route de l'AIE concernant les technologies énergétiques novatrices les plus importantes ;
  - de redoubler d'efforts afin d'accélérer les investissements publics dans la recherche, le développement et la démonstration (RD-D) en vue de doubler dans les faits l'investissement dans la RD-D relative aux technologies énergétiques peu carbonées d'ici à 2015 ; et d'appeler le secteur privé à augmenter ses investissements dans ces domaines aussi ;
  - de jouer pleinement un rôle actif pour parvenir à des résultats concrets sur les questions technologiques au cours de la COP 15.
7. Constatant que l'efficacité énergétique des réseaux électriques actuels doit être considérablement améliorée, et que ces réseaux peuvent s'articuler avec des technologies peu carbonées essentielles, notamment celles des énergies renouvelables et des véhicules électriques rechargeables, nous attachons la plus grande importance au passage à des réseaux intelligents, qui permettront aux réseaux électriques de devenir plus accessibles, plus fiables, plus souples et économiquement efficaces. Nous nous engageons à œuvrer en partenariat pour définir les domaines de collaboration afin d'éliminer les obstacles qui s'opposent à un déploiement plus rapide des réseaux intelligents. Nous demandons à l'AIE de prendre

également en compte le potentiel des réseaux intelligents en tant qu'infrastructure clé pour les technologies peu carbonées, de contribuer à l'élaboration de la feuille de route de leur déploiement, et de suivre et orienter les efforts déployés pour l'appliquer.

8. Pour hâter le développement et la diffusion des autres technologies énergétiques à faible bilan de carbone, nous demandons à l'AIE :

- de poursuivre l'élaboration des feuilles de route technologiques, d'évaluer les avancées réalisées dans le monde à l'aide de ces feuilles de route et d'en rendre compte, ainsi que de collaborer avec les pays membres et non membres, des organisations internationales et le monde des entreprises pour élargir au maximum leur mise en œuvre ;
- de consolider son engagement avec les pays en développement sur les questions de technologie de l'énergie, notamment par des travaux sur la plateforme pour des technologies énergétiques peu carbonées, et dans le cadre du Réseau d'expertise en technologies énergétiques de l'AIE (Accords de mise en œuvre) ;
- de continuer à suivre de près l'évolution des investissements des secteurs public et privé dans des activités de RD-D sur les technologies à faible bilan de carbone et à haut rendement énergétique, et d'évaluer la contribution que ces technologies pourraient apporter à la réalisation des objectifs visés concernant le climat et la sécurité énergétique ; et
- de dispenser des conseils, notamment dans sa publication Energy Technology Perspectives 2010 et par le biais de la plateforme pour des technologies énergétiques peu carbonées, sur les meilleurs moyens de surmonter les principaux obstacles qui entravent le développement, la démonstration et le déploiement des technologies énergétiques peu carbonées ;
- de rendre compte des progrès des pays membres concernant les investissements énergétiques, en particulier dans les technologies d'efficacité énergétique et à faible bilan de carbone, à notre prochaine réunion ministérielle en 2011.

9. Sachant que les **énergies renouvelables** doivent impérativement connaître un essor considérable pour pouvoir jouer un rôle de premier plan dans l'atténuation du changement climatique et le renforcement de la sécurité énergétique, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour promouvoir le déploiement des technologies des énergies renouvelables aux plans national aussi bien qu'international, en tenant compte des conditions prévalant au niveau local. Pour aller dans le sens de ces objectifs, nous demandons à l'AIE, en collaboration avec l'IRENA s'il y a lieu :

- de continuer à se rapprocher des pays en développement pour renforcer les capacités et soutenir leurs efforts visant à élaborer des politiques qui favorisent le déploiement des technologies des énergies renouvelables appropriées sur leur territoire ;
- de poursuivre ses travaux pour concevoir des feuilles de route, notamment par pays, pour toutes les sources d'énergie renouvelables ; et
- d'assurer un suivi de nos efforts pour appliquer des politiques et lever des obstacles afin de promouvoir les énergies renouvelables dans tous les secteurs de l'économie, en s'attachant particulièrement à susciter une identité de vues sur les principaux facteurs nécessaires pour réussir un déploiement à grande échelle et efficace par rapport aux coûts de ces options énergétiques vitales.

10. Nous soutenons également l'extension prévue par l'AIE de ses travaux sur le CSC, et nous saluons la création de l'Institut mondial pour le captage et le stockage du carbone (GCCSI). Nous entendons :

- continuer, avant le sommet des Chefs d'État et de gouvernement des pays du G8 qui se tiendra au Canada en 2010, à soutenir des projets et à chercher de nouvelles sources de

financement qui concourront au respect de l'engagement pris par le G8 de lancer 20 projets de démonstration à grande échelle dans le monde avant 2010 ;

- apporter notre appui à l'application de la feuille de route de l'AIE concernant le CSC, selon laquelle il est nécessaire de redoubler d'efforts pour assurer la démonstration du CSC en vraie grandeur à l'échelle mondiale avant 2020 ;
- œuvrer à l'élaboration et à l'harmonisation des politiques de réglementation relatives au CSC lorsqu'il sera possible en pratique de le faire ;
- soutenir les travaux du CSLF, du GCCSI et de l'AIE ainsi qu'encourager la coopération et la coordination entre eux ;
- appuyer le plan de l'AIE consistant à suivre les progrès réalisés dans le monde eu égard aux engagements susmentionnés, et à en rendre compte.

11. Nous sommes conscients de l'importance que revêtent également les mesures visant à améliorer le rendement des centrales électriques nouvelles et existantes alimentées aux combustibles fossiles pour réduire l'empreinte de carbone. Afin d'encourager l'adoption de ces mesures, nous demandons à l'AIE de poursuivre les travaux qu'elle mène conjointement avec d'autres organisations pour assurer le suivi du rendement et de la fiabilité opérationnels des centrales aux combustibles fossiles, et de promouvoir les meilleures pratiques en matière de technologies utilisées et d'exploitation.

12. Nous reconnaissons que, dans les pays où elle est acceptable, **l'énergie nucléaire** peut largement contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre et se révéler bénéfique pour la sécurité énergétique, dans la mesure où c'est une source d'électricité qui ne produit pas d'émissions de carbone. Nous prenons acte de la coopération de l'AIE avec l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) à l'établissement des feuilles de route concernant les **réacteurs nucléaires** avancés de troisième et de quatrième générations, en accordant une attention particulière aux défis qui y sont associés en matière de prolifération et de déchets. L'AIE coopérera également avec d'autres organisations internationales, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'AEN, en vue de recenser d'autres domaines dans lesquels elle peut se rendre utile, notamment en étudiant le rôle de l'énergie nucléaire à l'intérieur des cadres internationaux.

### *Parvenir à une sécurité énergétique globale et accroître la transparence des données*

13. Des politiques stables, des marchés efficaces (et notamment des approvisionnements diversifiés et concurrentiels), des investissements adéquats et l'innovation technologique sont nécessaires pour assurer la sécurité des approvisionnements en énergie sous toutes ses formes. A partir des décisions que nous avons prises lors de notre réunion ministérielle de 2007, l'AIE devrait élargir ses moyens de suivi et d'intervention en cas d'urgence dans le domaine pétrolier en y incluant d'autres formes d'énergie, en particulier le gaz naturel, et à cette fin, prendre des mesures pour améliorer encore la transparence des données énergétiques au niveau international.

14. Eu égard à la sécurité énergétique et aux moyens d'intervention en cas d'urgence concernant le gaz naturel, nous sommes convenus :

- de faire ressortir l'importance que revêtent des marchés efficaces et flexibles, en tant que meilleur moyen d'assurer la sécurité des approvisionnements, les mesures d'urgence devant être définies sans ambiguïté comme une solution de dernier recours. Ces mesures d'urgence pourraient être inspirées de celles prévues pour les marchés pétroliers, en tenant compte des différences que présentent les marchés et les infrastructures du pétrole et du gaz ;
- d'appeler tous les pays membres de l'AIE à passer en revue leurs politiques concernant le marché gazier et la sécurité de leurs approvisionnements en gaz, et, en tenant compte de

leur situation particulière, à améliorer individuellement leur état de préparation en cas d'urgence par des actions choisies dans une panoplie de mesures possibles ; et

- de donner notre approbation pour que l'AIE soit chargée d'assurer le suivi de l'évolution des politiques de ses pays membres relatives au marché gazier et à la sécurité des approvisionnements en gaz, et qu'elle prenne en compte des scénarios de perturbation des approvisionnements en gaz naturel dans les exercices d'intervention en cas d'urgence de l'AIE et dans les examens de ses dispositifs en la matière ; ainsi que d'encourager les démarches collectives quand elles sont appropriées compte tenu de la situation du marché, et dans le contexte européen en étroite coopération avec l'UE.

15. A cet égard, nous demandons à l'AIE :

- de conseiller les gouvernements et de leur faire part de ses connaissances spécialisées dans le domaine de la politique gazière, et de les aider à élaborer et mettre en œuvre leurs stratégies et plans respectifs dans le domaine du gaz en vue de renforcer la sécurité d'approvisionnement à long terme ainsi que l'état de préparation en cas d'urgence, notamment en réalisant des exercices et des examens ;
- de concevoir des règles et procédures à soumettre à l'approbation du Conseil de direction, aux termes desquelles – en dernier recours – l'obligation de détenir des réserves de pétrole d'urgence pourrait être assouplie à titre temporaire, pays par pays, pour contribuer à atténuer les effets gravement préjudiciables d'une perturbation des approvisionnements gaziers sur les marchés pétroliers de ces pays ;
- de poursuivre l'étude et l'analyse de l'évolution des politiques concernant les marchés gaziers et des mesures d'urgence dans le domaine du gaz en collaboration avec les institutions concernées, notamment la Commission européenne, ainsi qu'avec les États membres de l'Union européenne ;
- de répondre aux demandes émanant de groupes de pays membres de l'AIE l'appelant à faciliter des actions coordonnées au niveau régional pendant des perturbations des approvisionnements en gaz naturel ;
- d'élargir son analyse des marchés gaziers et de la sécurité des approvisionnements en gaz, et de rechercher des idées nouvelles pour faire face aux perturbations des approvisionnements en gaz naturel ; et
- de collaborer avec les grands pays producteurs de gaz pour accroître la transparence des investissements à long terme conformes aux lois du marché et consolider la création de marchés mondiaux.
- de rendre compte des progrès réalisés à notre prochaine réunion ministérielle en 2011.

16. Conscients de l'importance de la **transparence** pour éviter la volatilité des prix et promouvoir des marchés efficients, ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies permettant de faire face à leurs perturbations, nous nous engageons à améliorer la qualité et l'actualité des données communiquées par nos administrations à l'AIE, et par son entremise à la JODI et à d'autres organisations. L'AIE collaborera avec les partenaires de la JODI pour assurer la collecte des données sur le gaz naturel concernant tous les pays, en privilégiant dans un premier temps une couverture mondiale exhaustive, pour ensuite tenir compte des échéanciers actuels de la JODI. Nous nous emploierons également à harmoniser les définitions et les méthodologies applicables aux données que nous recueillons, ainsi qu'à soutenir les efforts visant à étoffer et améliorer les statistiques permettant de réfléchir aux nouvelles questions de fond qui se posent.

17. Nous demandons à l'AIE, source de statistiques énergétiques et d'analyses des politiques et des marchés de l'énergie qui fait le plus autorité dans le monde :

- de faire fond sur les Principes de la sécurité énergétique mondiale approuvés par le G8 à Saint-Petersbourg pour continuer à approfondir les notions de sécurité énergétique, notamment en définissant des indicateurs quantifiables pour son évaluation ;
- d'intensifier les travaux en cours sur les mécanismes de formation des prix de l'énergie, en coordination avec l'OPEP et le Forum international de l'énergie, afin d'enrichir nos connaissances sur les sources de volatilité des prix ; et, en ce qui concerne les facteurs liés aux marchés financiers, de poursuivre le rapprochement avec le FMI et les régulateurs des marchés ;
- de continuer à suivre l'évolution de l'équilibre mondial à moyen terme de l'offre et de la demande, en faisant mieux connaître les difficultés que pourraient soulever les tendances actuelles à moins investir dans l'offre d'énergie, si elles se poursuivaient et entraînaient un déficit de capacité ;
- de débattre avec les pays membres et d'autres institutions internationales intéressées des plans et des politiques à long terme dans le domaine de l'électricité, et d'entreprendre une étude sur la sécurité des approvisionnements en électricité, notamment de l'impact à court et à moyen terme de l'intégration dans les réseaux électriques d'importantes quantités d'électricité provenant de sources variables, par exemple l'énergie éolienne et l'énergie des mers, en recensant les mesures à prendre éventuellement pour consolider les politiques d'intervention des pays et leur aptitude à répondre efficacement aux perturbations de l'offre, de quelque nature qu'elles soient ;
- de mettre à profit et élargir encore la coopération dans le domaine des statistiques de l'énergie avec d'autres organisations ainsi qu'avec les grands pays producteurs et consommateurs non membres en vue d'accroître la transparence ; et
- de faire fond sur ses travaux antérieurs et mener une étude approfondie de l'ampleur et des effets des subventions à l'énergie.

***Renforcer la coopération et élargir le dialogue avec des pays partenaires importants***

18. Nous décidons d'un commun accord **de renforcer la coopération et d'élargir le dialogue** avec nos partenaires internationaux en vue :
- d'ouvrir davantage les activités de l'AIE à la participation, y compris en ce qui concerne les mesures d'intervention en cas d'urgence ;
  - d'améliorer le degré de couverture, la fiabilité et l'actualité des données internationales sur l'énergie ;
  - d'accélérer le développement et la diffusion des technologies à faible bilan de carbone, de même que des politiques d'efficacité énergétique ; et
  - d'échanger des vues sur les meilleures pratiques d'élaboration des politiques, sur la coordination des politiques mondiales, ainsi que sur les enjeux et défis communs, notamment la sécurité énergétique et le changement climatique.
19. Étant donné ces objectifs, qui s'ajoutent aux demandes susmentionnées associant les pays non membres, nous demandons à l'AIE :
- d'encourager une participation accrue et régulière des représentants des pays partenaires aux activités de l'AIE, notamment dans le cadre d'ateliers, de séminaires et d'autres événements informels, ainsi que des réunions officielles des comités et du vaste réseau d'activités en coopération de l'AIE dans le domaine des technologies de l'énergie ;
  - d'étendre ses activités relatives aux dispositifs d'intervention en cas d'urgence à de grands pays partenaires importateurs d'énergie, notamment dans le cadre des exercices d'intervention d'urgence, sur le modèle du premier de ces exercices concernant un pays non membre qui s'est déroulé en Thaïlande en mai dernier, et de pousser plus avant la recherche de mécanismes qui permettraient à des pays partenaires intéressés détenant des

- réserves stratégiques de coordonner les mises sur le marché de stocks avec les pays membres de l'AIE pendant des perturbations des marchés pétroliers ;
- d'intensifier les travaux qu'elle mène de concert avec d'autres pays, ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales, pour harmoniser et améliorer la qualité des données, et étendre le champ qu'elles couvrent au monde entier ;
  - d'étudier la possibilité de tenir de temps à autre des réunions de ses comités permanents, y compris le Conseil de direction, dans des pays partenaires intéressés ;
  - d'organiser une réunion internationale de partenariat sur l'énergie et la durabilité au cours du deuxième semestre de 2010 rassemblant de hauts fonctionnaires des pays membres de l'AIE de certains autres pays, notamment la Chine, la Russie et l'Inde, et de certaines organisations internationales, pour réfléchir ensemble aux moyens d'améliorer le partenariat international dans le domaine de l'énergie, par exemple en coordonnant les mesures que les pays membres de l'AIE et d'autres pays seraient amenés à prendre pour faire face à des perturbations futures des marchés pétroliers, ainsi que pour concevoir des stratégies afin de relever les défis, dans les domaines de l'investissement et de la technologie, associés à un secteur énergétique en transition ; et
  - de dispenser plus largement ses connaissances spécialisées en matière de politique énergétique par des analyses, des conseils et le partage des meilleures pratiques, afin de donner aux collectivités défavorisées des pays en développement accès à une énergie durable et abordable, en accordant la priorité dans un premier temps au renforcement des capacités pour recenser et déployer les technologies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique peu coûteuses et appropriées dans les pays d'Afrique ; et
  - de renforcer et d'officialiser la formation que l'AIE dispense depuis longtemps à des fonctionnaires de pays partenaires par la création d'un programme spécial de formation et de renforcement des capacités, en coopérant avec des organisations régionales, par exemple, mais pas uniquement, l'APEC, l'Union africaine, l'ASEAN et la Communauté de l'énergie, selon le cas.